



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMBOISE

Séance ordinaire du 22 septembre 2022

N°22-104

**OBJET : CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA
DELINQUANCE (CLSPD)
Subvention à la Maison des Droits de l'Enfant de Touraine (Croix Rouge
Française)**

Date de la convocation : le 16 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 33

Ayant donné procuration : 2

Absents excusés : 2

Absents : 0

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre, le Conseil Municipal de la Commune d'Amboise, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé à la salle des fêtes Francis Poulenc, avenue des Martyrs de la Résistance, à Amboise,

sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD, Maire d'Amboise.

Étaient présents : M. Thierry BOUTARD, Mme Jacqueline MOUSSET, Mme Marie ARNOULT, M. Atman BOUCHEKIOUA, Mme Françoise THOMERE, M. Bernard PÉGEOT, Mme Josette GUERLAIS, M. Marc LÉONARD, M. Sylvain GILLET, Mme Régine MALASSIGNÉ, M. Alexis LAMOUREUX, Mme Chantal BOUVIER de LAMOTTE, Mme Sylvie LADRANGE, M. Jean-Louis VOLANT, Mme Brigitte DEBRINCAT, Mme Élisabeth JOURDAIN, M. Thierry PRIEUR, M. Alain OFFROY, Mme Marie-France HUREAU, M. José BONY, Mme Nathalie SUPPLY, M. Guillaume HELLOCO, Mme Mélanie THOMAS, M. Brice RAVIER, Mme Évelyne LAUNAY, M. Rémi LEVEAU, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Myriam SANTACANA, M. Claude VERNE, Mme Sandra GUICHARD, Mme Justine BÉCHET,

Absents Excusés : M. Fabien ROZWADOWSKI a donné pouvoir à Mme Justine BECHET, M. Denis CHARBONNIER a donné pouvoir à Mme Sandra GUICHARD.

Secrétaire de Séance : Mme Jacqueline MOUSSET.

Vu l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les infirmières de l'Education Nationale sollicitent la Ville d'Amboise afin de permettre l'intervention de l'association de la Maison des Droits de l'Enfant en Touraine,

Cette action sur la thématique de l'impact des écrans sur la santé comprendra deux temps :

- une intervention auprès des élèves de CM1 des écoles primaires de la Ville (publiques et privée),
- et une conférence/débat auprès de la population de la Ville d'Amboise (parents d'élèves).

Les objectifs de cette action sont les suivants :

- Définir ce que sont les écrans.
- Définir leur usage, où, à quels moments et comment ?
- Prendre conscience de son propre usage des écrans.
- Connaître les dangers occasionnés par les écrans.

D'après l'association, l'âge moyen d'obtention du premier téléphone portable est à 9 ans et 9 mois. Les enfants s'exposent potentiellement à des contenus pornographiques, à être contactés par des inconnus via Internet. Il est aussi question de l'usage des réseaux sociaux, et aux jeux en ligne.

Cette action concernera 150 élèves de 9/10 ans en classe de CM1 (intervention d'une heure par classe) et les parents d'élèves des écoles collèges et lycées lors d'une conférence de deux heures.

La subvention sollicitée est d'un montant de 560 €.

Ce projet de délibération a été présenté en commission Affaires Sociales, Politique de la Ville et Ressources Humaines le 1^{er} septembre 2022.

Cette dépense est prévue au Budget Primitif 2022 - article 6574 fonction 5202.

Le Conseil Municipal, après un vote à bulletins secrets, décide par 14 voix POUR et 19 CONTRE :

- ♦ De ne pas approuver cette proposition de subvention.

Bulletins trouvés dans l'urne : 33

POUR : 14

CONTRE : 19

BLANCS : 0

NULS : 0

**Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication le 29 septembre 2022.
Fait à Amboise, le 29 septembre 2022.**

POUR EXTRAIT CONFORME,

Thierry BOUTARD,

Maire d'Amboise,

Président de la Communauté de

Communes du Val d'Amboise